

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SCALP ANTI-M

Version:6


Date de révision:18/1/2022

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit:
- 1. 1. 1. Nom de la préparation: SCALP ANTI-M
 - 1. 1. 2. UFI: QQS0-C957-300A-06DP
 - 1. 1. 3. EuPCS: PP-BIO-2 - 1287
 - 1. 1. 4. Formule: Chlorure de benzalkonium
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: ALGICIDE, DESINFECTANT ET PROTECTION DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION: TP2-TP10
Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s).
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: S.C.A.L.P. SA
8 allée de Bruxelles - Z.I. La Poudrette
F-93320 Les Pavillons sous Bois
France
Tél: +33 (0)1 48 48 39 76
1. 4. Numéro d'appel d'urgence: FR - INRS Tél: +33 (0)1 45 42 59 59
B - Centre Antipoisons Tél: +32 (0) 70 245 245
Angers : 02 41 48 21 21 Bordeaux : 05 56 96 40 80
Lille : 03 20 44 44 44 Lyon : 04 72 11 69 11
Marseille : 04 91 75 25 25 Nancy : 03 83 85 26 26
Paris : 01 40 05 48 48 Rennes : 02 99 59 22 22
Strasbourg : 03 88 37 37 37 Toulouse : 05 61 77 74 47

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange: * Irr. cut. 2 / SGH07 - H315 *
* Irr. oc. 2B / H319 *
* Tox. aq. chron. 3 / H412 *
2. 2. Éléments d'étiquetage:
- 
- Attention
2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement: .
2. 2. 2. Mention de danger: H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
2. 2. 3. Prévention: P264 Se laver savon et eau soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
2. 2. 4. Intervention: P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P321a Traitement spécifique (voir rubrique n° 4.3.).
P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P362 Enlever les vêtements contaminés.
P364 Et les laver avant réutilisation.
P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:
P351 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
2. 2. 5. Élimination: P501a Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / international

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SCALP ANTI-M

Version:6

Date de révision:18/1/2022

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

2. 3. Information(s) complémentaire(s):

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 - Tenir hors de portée des enfants.
P103 - Lire l'étiquette avant utilisation.

Information(s) complémentaire(s):

ce produit ne contient pas de COV

2. 4. Dangers principaux:

Irritant pour les yeux.

2. 5. Autres dangers:

/

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Description du mélange:

Solution aqueuse contenant: ALGICIDE, DESINFECTANT ET PROTECTION DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION

3. 2. Composant(s) contribuant aux dangers:

- Chlorure N-alkyl(C12-16)-N,N-dimethyl-N-benzylammonium
- N° CE: 270-325-2 - N° CAS: 68424-85-1
- Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % $1 < C \leq 5$
- SGH (Système Général Harmonisé)
- * SGH05 * Corr. mét. 1 - H290
- * SGH07 * Tox. aiguë 4 - H302
- * SGH05 * Corr. cut. 1B - H314
- * SGH09 * Tox. aq. aiguë 1 - H400 * Tox. aq. chron. 1 - H410

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des mesures de premiers secours:

4. 1. 1. Conseils généraux:

En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.
Les symptômes sont décrits à la rubrique 11.

4. 1. 2. Inhalation:

Eloigner du lieu d'exposition, si possible à l'air libre et coucher la victime.
Mettre la victime à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle.

4. 1. 3. Contact avec la peau:

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Laver abondamment à l'eau.
En cas de malaises ou d'irritation de la peau, consulter un médecin.

4. 1. 4. Contact avec les yeux:

Laver abondamment à l'eau (pendant 20 minutes minimum) en gardant les yeux grands ouverts et les verres de contact, puis se rendre immédiatement chez un médecin.

4. 1. 5. Ingestion:

Rincer la bouche, faire boire beaucoup d'eau, ne pas faire vomir, calmer la victime, et la conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin.

4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

/

4. 2. 1. Inhalation:

Eloigner du lieu d'exposition, si possible à l'air libre et coucher la victime.
Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou produits de décomposition.

4. 2. 2. Contact avec la peau:

Risque de dégraisser la peau.
Peut causer des irritations de la peau / dermatites.

4. 2. 3. Contact avec les yeux:

Peut causer une légère incommodité aux yeux, sans toutefois les blesser.
Bien rincer abondamment à l'eau pendant au moins 20 minutes et consulter un médecin.

4. 2. 4. Ingestion:

Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SCALP ANTI-M

Version:6

Date de révision:18/1/2022

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :	Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.
---	--

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction:	Le produit lui-même ne brûle pas. En cas d'incendie à proximité: tous les agents d'extinction sont autorisés.: mousse, sable, dioxyde de carbone (CO2), eau, poudre.
5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:	Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit.
5. 3. Conseils aux pompiers:	Aucun.
5. 4. Méthode(s) spéciale(s):	Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.
5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité:	Aucun.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:	Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.
6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement:	Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque. Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.
6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:	Écoper ou aspirer le liquide le plus rapidement possible dans un récipient adéquat.
6. 4. Référence à d'autres rubriques:	/

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:	
7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:	Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Douche, bain oculaire, et point d'eau à proximité.
7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique:	Eviter la formation de poussière.
7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s):	Maintenir les emballages bien fermés. Éviter le contact avec les yeux et la peau ainsi que l'inhalation des vapeurs et brumes du pistolage. Maintenir les emballages bien fermés.
7. 2. Stockage:	
7. 2. 1. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités:	Conserver toujours le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine. Conserver hors de la portée des enfants.
7. 2. 2. Mesure(s) d'ordre technique:	/
7. 2. 3. Condition(s) de stockage:	Conserver à une température supérieure à 0°C
7. 2. 4. Matière(s) incompatible(s) à éloigner:	Pas de matériaux spécialement à signaler.
7. 2. 5. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur:	Les emballages plastiques sont recommandés.
7. 2. 6. Matériaux d'emballage non adaptés:	Pas de matériaux spécialement à signaler.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SCALP ANTI-M

Version:6

Date de révision:18/1/2022

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

7. 3. Utilisation(s) finale(s)
particulière(s): Biocide

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition:

Porter des gants appropriés.
Éviter le contact avec la peau.

8. 1. 2. Index biologique: Non déterminé.

8. 1. 3. Procédure(s) de surveillance
recommandée(s): Prévoir une ventilation/aspiration adéquate aux endroits de formation des vapeurs.
Les manipulations ne s'effectuent que par du personnel qualifié et autorisé.

8. 2. Contrôles de l'exposition:

8. 2. 1. Contrôles techniques
appropriés: /

8. 2. 3. Protection des yeux: Utiliser des lunettes de sécurité qui protègent des éclaboussures.

8. 2. 4. Protection des voies
respiratoires: Ne pas respirer la poussière ou le brouillard de pulvérisation.
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
En cas de formation de poussières, utiliser un appareil respiratoire avec un filtre::A

8. 2. 5. Protection des mains: gants en PVC ou autre matière plastique ou en caoutchouc naturel

8. 2. 6. Protection de la peau et du
corps: Porter un vêtement de protection approprié

8. 3. Contrôles d'exposition liés à la
protection de l'environnement: /

8. 4. Mesure(s) d'hygiène: Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés
physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Etat physique: liquide

9. 1. 2. Couleur: vert clair

9. 1. 3. Odeur: très faible

9. 1. 4. Point de fusion / point de
congélation: < 0 °C

9. 1. 5. Point d'ébullition ou point
initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 100°C

9. 1. 6. Inflammabilité: Non applicable.

9. 1. 7. Limites inférieure et
supérieure d'explosion: /

9. 1. 8. Point d'éclair: Non applicable.

9. 1. 9. Température d'auto-
inflammation: Non applicable.

9. 1. 10. Température de
décomposition: 400°C

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SCALP ANTI-M

Version:6

Date de révision:18/1/2022

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

9. 1. 11. PH:	7
9. 1. 12. Solubilité:	Soluble dans l'eau
9. 1. 13. Hydrosolubilité:	complètement miscible
9. 1. 14. Liposolubilité:	insoluble
9. 1. 15. Solubilité aux solvants:	soluble dans certains solvants spécifiques
9. 1. 16. Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Données non disponibles.
9. 1. 17. Pression de vapeur:	Données non disponibles.
9. 1. 18. Densité de vapeur relative:	Données non disponibles.
9. 1. 19. Densité et / ou densité relative:	0.998
9. 1. 20. Caractéristiques des particules:	Ne contient pas de matériaux "nano particules"
9. 1. 21. Viscosité cinématique:	< 100 mPa.s (20°C)
9. 1. 22. Masse volumique apparente:	0.998 g/cm ³
9. 1. 23. Conductivité électrique:	/
9. 1. 24. Réserve alcaline/acide:	/
9. 1. 25. Vitesse d'évaporation:	/
9. 2. Autres informations:	
9. 3. Autres données:	/
9. 4. Information(s) supplémentaire(s):	/

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité:	Pas de décomposition en utilisation conforme.
10. 2. Stabilité chimique:	Stable en conditions normales.
10. 3. Possibilité de réactions dangereuses:	Pas de réaction chimique dangereuse en conditions normales d'utilisation
10. 4. Conditions à éviter:	Pas de précautions particulières.
10. 5. Matières incompatibles:	Pas de matériaux spécialement à signaler.
10. 6. Produits de décomposition dangereux:	En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone, oxydes d'azote (NOx).

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008:	
11. 1. 1. Information(s) générale(s):	Valeurs utilisées pour la classification: Valable pour la substance : Benzyl en C12-16, alkyldiméthyles, chlorures CAS : 68424-85-1 DL50/orale/rat = 795 mg/kg DL50/cutanée/rat = 1560 mg/Kg
11. 1. 2. Inhalation:	Données non disponibles.
11. 1. 3. Contact avec la peau:	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Valable pour la substance : benzyl en C12-16 alkyldiméthyles, chlorures ATE mix > 5000 mg/Kg

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SCALP ANTI-M

Version:6

Date de révision:18/1/2022

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

11. 1. 4. Contact avec les yeux:	irritation légère des yeux
11. 1. 5. Ingestion:	L'ingestion peut provoquer une perte de connaissance, des problèmes respiratoires aigus et une stimulation du système nerveux central. Valable pour la substance : benzyl en C12-16 alkyldiméthyles, chlorures CAS :68424-85-1 DL50/orale/rat = 795 mg/kg
11. 1. 6. Sensibilisation:	Aucune réaction de sensibilisation n'a été observée.
11. 1. 7. Toxicité chronique:	Non mutagène (test AMES).
11. 1. 8. Toxicité résultant d'une exposition de longue durée ou répétée:	Non applicable.
11. 2. Informations sur les autres dangers:	/
11. 2. 1. Effet(s) spécifique(s):	/

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité:	Peut être nocif pour les organismes aquatiques, pour la flore, pour les organismes du sol.: A des concentrations élevées
12. 2. Persistance et dégradabilité:	Valable pour la substance : : Benzyl en C12-16, alkyldiméthyles, chlorures CAS : 68424-85-1 OECD 301 D Closed-Bottle-Test > 70 % (Activated Sludge) (OECD 301 D) Facilement biodégradable, selon le test OECD concerné.
12. 3. Potentiel de bioaccumulation:	Valable pour la substance ::Benzyl en C12-16, alkyldiméthyles, chlorures CAS : 68424-85-1 OECD 107 Log Kow (shake flask method) 2,88 (n-Octanol/Wasser) (OECD 107)
12. 4. Mobilité dans le sol:	Non déterminé.
12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:	Cette préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus
12. 6. Propriétés perturbant le système endocrinien:	Ce produit ne contient pas de composant classé "Perturbateur Endocrinien "
12. 7. Autres effets néfastes:	Pas d'information disponible.
12. 7. 1. Toxicité aquatique:	Valable pour la substance ::Benzyl en C12-16, alkyldiméthyles, chlorures CAS : 68424-85-1 EC10 / 72 h : 0,0025 mg/l (Selenastrum capricornutum) (OECD 201) EC50 / 48 h : 0,016 mg/l (Daphnia magna) EC50 / 72 h : 0,025 mg/l (Selenastrum capricornutum) (OECD 201) LC50 / 96 h (statique): 0,085 mg/l (Oncorhynchus mykiss) (OECD 203) NOEC / 21 d: 0,025 mg/l (Daphnia magna) (OECD 211)
12. 7. 2. Toxicité bactériologique:	Valable pour la substance ::Benzyl en C12-16, alkyldiméthyles, chlorures CAS : 68424-85-1 Toxique pour les bactéries. 7.75 mg/l: boue activée : 3 H : methode: OCED 209
12. 7. 3. Toxicité pour les oiseaux:	Non déterminé.
12. 8. Potentiel de formation d'ozone photochimique:	Non
12. 9. Information(s) générale(s):	Valeurs valables pour la matière active Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
12. 10. Information(s) supplémentaire(s):	Cette préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SCALP ANTI-M

Version:6

Date de révision:18/1/2022

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- | | |
|---|---|
| 13. 1. Méthodes de traitement des déchets: | Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Doit être incinéré selon les règlements locaux. |
| 13. 2. Emballages contaminés: | Les emballages souillés peuvent après rinçage être donnés comme déchet normal. Consulter à ce propos votre instance locale. |
| 13. 3. Disposition(s) nationale(s) et régionale(s): | Déchet à éliminer conformément à la loi des déchets chimiques: |

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- | | |
|--|---|
| 14. 1. Information(s) générale(s): | Produit non dangereux au sens des réglementations de transport. |
| 14. 2. Numéro ONU ou numéro d'identification: | aucun |
| 14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID): | Non soumis à la réglementation ADR/RID. |
| 14. 4. Voies maritimes (IMDG): | Non soumis à la réglementation IMDG. |
| 14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA): | Non soumis à la réglementation ICAO/IATA. |
| 14. 6. Dangers pour l'environnement: | Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. |
| 14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: | Garder les emballages solidement fermés et les éloigner de sources chaleur, d'étincelles et de flammes nues. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles. |
| 14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC: | Non applicable. |
| 14. 9. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI: | Données non disponibles. |
| 14. 10. Autre(s) information(s): | / |

15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

- | | |
|--|--|
| 15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement: | Produit concerné par la directive des biocides |
| 15. 2. Évaluation de la sécurité chimique: | Une évaluation de risque chimique a été faite pour certains des composants de ce produit : |
| 15. 3. Avis ou remarques importantes: | L'usage de cette préparation est réservé aux utilisateurs professionnels. |

16. AUTRES INFORMATIONS

- | | |
|----------------------------------|--|
| 16. 1. Législation(s) suivie(s): | Les informations de cette fiche de données sécurité répond aux lois nationales et aux directives de la CE.

Le produit doit faire l'objet d'un enregistrement au près des autorités compétantes.

Cette fiche de données de sécurité répond au règlement (CE) 1907/2006 - 1272/2008 avec ses modifications et adaptations. |
|----------------------------------|--|

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SCALP ANTI-M

Version:6

Date de révision:18/1/2022

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

	<p>Renseignements concernant la SUISSE Identification de la substance ou du mélange (Règlement (CE) n° 1907/2006) selon Ordonnance sur les produits chimiques (OChim) suisse Contrôles de l'exposition Non applicable. A 13. Considérations relatives à l'élimination Éliminer comme déchet chimique. Ordonnance sur le traitement des déchets (OTD) et Ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD). Peut être évacué sur décharges ou incinéré, selon les règlements locaux. Les emballages souillés peuvent après rinçage être donnés comme déchet normal. Consulter à ce propos votre instance locale. NE PAS rejeter à l'égout. Procédé d'élimination ::D2 Code de déchets:07 01 99 Nom du déchet Déchets non spécifiés ailleurs ((Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits de traitement des façades contenant solvant et biocide)) A 15. Informations réglementaires Ordonnance sur les accidents majeurs (OPAM): Non applicable. Ordonnance sur la protection de l'air (OPair): Non applicable. Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV) 0% = 0 g/l</p>
16. 2. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3:	<p>H290 Peut être corrosif pour les métaux. H302 Nocif en cas d'ingestion. H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>
16. 3. Avis ou remarques importantes:	<p>Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs. De telles informations sont actuellement les meilleures à notre connaissance, exactes et dignes de confiance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire les lois et règlements locaux en vigueur.</p>
16. 4. Restrictions:	<p>Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s).</p>
16. 5. Recommandation(s):	<p>Date de péremption 2 années après la fabrication</p>
16. 6. Références et / ou bibliographie:	<p>Conforme à la directive des biocides. Acronymes et abréviations ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods IATA : International Air Transport Association. CAS : Chemical Abstracts Service DNEL : Derived No Effect Level / Dose dérivée sans effet N°CE : European Chemical number : EINECS, ELINCS or NLP PBT : Persistant, Biocumulable & Toxique PNEC : Predicted No Effect Concentration / Concentration sans effet prévisible sur l'environnement. vPvB : Very Persistent and Very Bioaccumulable / Très Persistant et Très Biocumulable. VME : Valeur Moyenne d'Exposition (sur 8 h.) VLE : Valeur Limite d'Exposition (15 min.) DL50 : Dose Létale 50, Dose d'une substance qui cause 50% de mortalité dans la population exposée à cette substance pendant une période donnée. CL50 : Concentration Létale 50, Concentration qui dans un test d'écotoxicité entraîne la mortalité de 50% des espèces testées pendant une période de temps</p>

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SCALP ANTI-M

Version:6

Date de révision:18/1/2022

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

	donnée. CE50 : Concentration Effective 50, Concentration qui dans un test d'écotoxicité entraîne un effet recherché de 50% sur les espèces testées pendant une période de temps donnée
16. 7. Conseils relatifs à la formation:	Prévoir une instruction du personnel concernant les risques, les précautions à observer et les mesures à prendre en cas d'accident.L'utilisateur prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit
16. 8. Information(s) supplémentaire(s):	/
16. 9. Historique:	
16. 9. 1. Date de la première édition:	16/11/2017
16. 9. 2. Date de la révision précédente:	17/03/2021
16. 9. 3. Date de révision:	18/1/2022
16. 9. 4. Version:	6
16. 9. 5. Révision chapitre(s) n°:	révision
16. 10. Réalisé par:	sds+ softw are